



N° 7

**DERNIERES
NOUVELLES
NOVEMBRE 2021**

L'agglomération
Saint-Dié des Vosges

ALLARMONT

contact@mairie-allarmont.fr
03 29 41 16 08

MOT DU MAIRE

Depuis le 1^{er} octobre, notre ouvrier communal Daniel Herry est en retraite. Durant une quinzaine d'années, à la suite de Bernard Jacquet, il a bichonné notre village. Né ici, il connaît comme personne Allarmont et ses forêts. *Il faut savoir qu'en plus de tous les plans des réseaux pour l'assainissement, l'entreprise en charge des travaux sait pouvoir compter sur la mémoire de Daniel pour éviter bien des déboires.* **Je lui souhaite une très belle nouvelle vie entouré des siens.**

En juillet, nous avons embauché Julien Brignon, enfant du pays également, pour succéder à Daniel. Il semble trouver l'épanouissement dans son métier. *Je lui fais entière confiance et suis persuadé que les relations entre la commune et lui-même seront profitables à lui comme à elle.*

Les travaux d'assainissement se poursuivent avec la prolongation souhaitée du réseau rue de la Sciotte, suivront la rue de la Haute Côte et les finitions des autres rues.

La garderie des enfants des écoles maternelle et primaires est assurée pour cette année dans la salle des mariages de notre village. Grâce aux adjoints, aux conseillers volontaires, à Daniel et Julien, la cour à l'arrière de la mairie fait la joie des enfants, les parents et le personnel semblent satisfaits, ce qui est l'essentiel.

On m'a signalé récemment, un cambriolage dans une résidence principale lors d'une absence d'un week-end, je ne saurais trop vous conseiller de sécuriser vos maisons

Allarmont, le 28 octobre 2021

COMMUNIQUE DU COUAROIL

Mesdames et Messieurs les membres du CCAS de Bionville,

Le CCAS d'Allarmont s'est réuni, mardi 26 octobre 2021, et nous avons été surpris d'apprendre que vous organisiez un repas de fin d'année pour les anciens.

En effet, courant septembre, Mr le Maire d'Allarmont a contacté Mr le Maire de Bionville pour savoir si l'organisation d'un repas était possible vu la situation sanitaire du moment. Il a été décidé qu'il était plus prudent de ne pas organiser de repas. Mr le Maire de Bionville a indiqué que sa décision serait proposée au CCAS de sa commune.

Vendredi 22 octobre, Mr le Maire d'Allarmont a contacté Mr le Maire de Bionville pour s'accorder sur l'organisation de la cérémonie du 11 novembre. C'est lors de cet appel que Mr le Maire de Bionville a informé Mr le Maire d'Allarmont que le CCAS de Bionville avait décidé d'organiser un repas de fin d'année pour les anciens.

Nous nous interrogeons donc de savoir pourquoi nous n'avons pas été prévenus de ce changement.

Depuis de nombreuses années, ce repas commun était l'occasion de renforcer les liens d'amitiés entre nos deux communes.

Nous voulons croire à un simple problème de communication.

Pour les membres du CCAS d'Allarmont, le Président, P. SARRAZIN

Le Couaroil a repris ses activités à la salle Jeanne d'Arc d'Allarmont, tous les jeudis après-midi de 14h à 18h. Les amateurs de jeux de cartes à partir de 60 ans sont les bienvenus.

Contact : M. Michel Helluy 06 75 61 63 18

michelhelluy@orange.fr

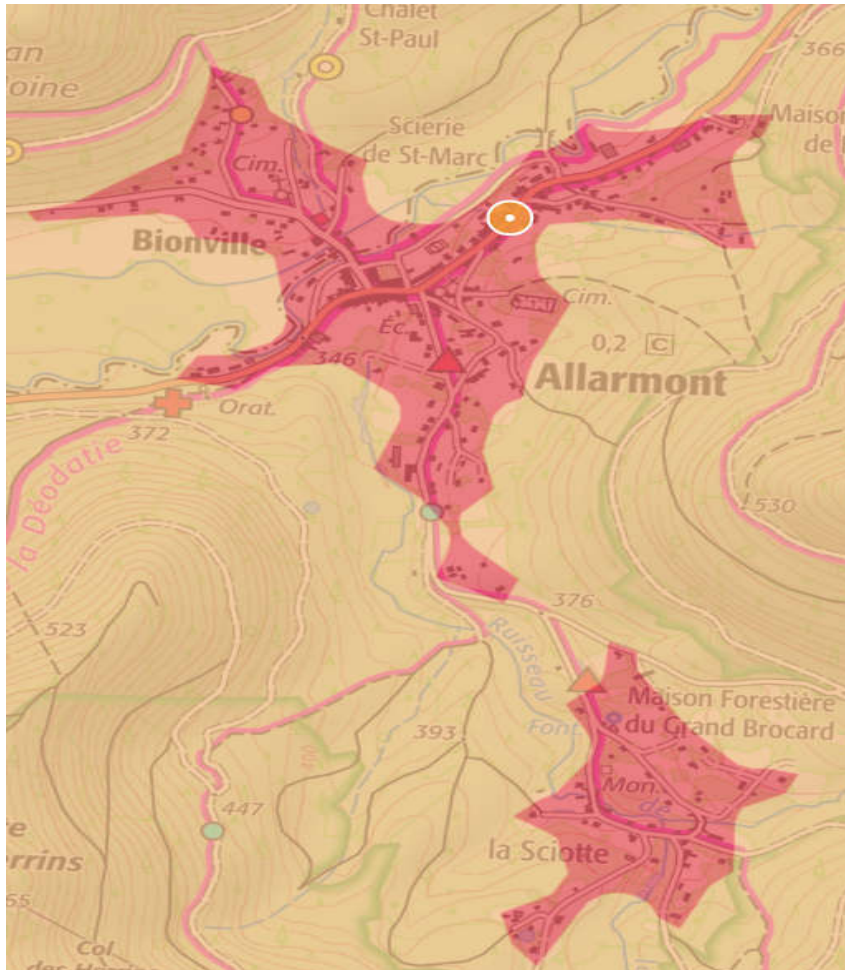
Ou venez simplement le jeudi à 14h à la salle Jeanne d'Arc.



**Le ramassage des ordures est maintenu le
jeudi 11 novembre (jour férié).**

Pour avoir personnellement expérimenté les incursions intempestives d'un de ces engins au-dessus de chez moi, je peux vous assurer que l'existence de ces règles et leur respect me semble plus que nécessaire. Le pilotage de drone est un loisir fabuleux mais ne doit pas être la source de contentieux avec les voisins.

J.C Pagliarin



Sur la carte jointe extraite de «geoportail», la couleur rouge indique les zones interdites de survol

Département des Vosges
Communauté d'Agglomération
de Saint-Die-des-Vosges
Canton de Raon l'Étape
MAIRIE
D'
ALLARMONT



88110

Tél. 03 29 41 16 08

E-mail : contact@mairie-allarmont.fr

Allarmont, le 21 octobre 2021

Cérémonie du 11 novembre 2021

Les communes d'Allarmont et de Bionville commémoreront l'Armistice

Le jeudi 11 novembre 2021

Le programme de la journée sera le suivant :

11h00 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Bionville ;

11h15 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts d' Allarmont;

11h30 : Vin d'honneur à la salle Jeanne d'Arc d'Allarmont.

Vous remerciant par avance de votre présence, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire, P. SARRAZIN



Chronique d'un concert à Allarmont

Pierre Sarrazin, maire d'Allarmont, monte à la chaire de l'église et, tel un père du peuple, harangue ses ouailles : ce concert, sur une généreuse idée de Vincent PAGLIARIN, musicien émérite et violoniste hilarismontais, a aussi pour objectif de financer la réfection des vitraux de l'église Saint-Léonard d'Allarmont.

Après avoir fait l'éloge de ses "vieilles dames" (il faut comprendre ses bâtiments chéris que sont l'église et la maison Coornaert), Monsieur le Maire nous fait part de quelques observations historiques illustrant notre belle bourgade. Le concert peut commencer, une fois notre bon Pierre débarrassé du chat qui s'était pieusement invité à la cérémonie...

C'est un Vincent Pagliarin en grande forme accompagné du pianiste virtuose de notre village Matthias BARLIER, qui a séduit la centaine de personnes, venues essentiellement de la vallée de la Plaine, mais aussi de plus loin...

Un invité surprise, le guitariste Olivier MUGOT nous a gratifiés de quelques notes "jazzy", et tels des Grappelli ou des Django, Vincent et Olivier nous ont enchantés de ces splendides mélodies.

Le clou de spectacle, un extrait de la sonate pour violon et piano de Beethoven "le printemps", a vu la foule debout applaudir à tout rompre ce moment inoubliable !

'A coup sûr, une expérience à renouveler dans notre si belle église d'Allarmont.

Un grand merci au public pour sa générosité lors de la remise de ses dons à l'issue du spectacle.

Gérard ALEXANDRE

DRONES !!!!!!!

De plus en plus souvent, nous constatons l'évolution dans l'espace aérien proche de ces petits appareils à la signature sonore particulièrement désagréable : **les « drones »** ! Ces machines sont généralement équipées de caméra haute définition et permettent à leur pilote (télépilote) de s'aventurer fort loin de leur base de départ.

Cependant, tout n'est pas permis !

Les propriétaires de drones sont soumis à une réglementation stricte qui les empêche notamment de survoler votre propriété et de vous surprendre ainsi dans votre vie privée. Vous pouvez facilement vous connecter à une multitude de sites qui vous décriront par le menu les règles en vigueur. Je ne citerai ici que les plus évidentes : les drones ne peuvent évoluer dans les zones interdites ou soumises à restriction. Il est très facile d'obtenir ces informations, il suffit de se connecter à « géoportail » et de sélectionner la carte idoine. **Vous constaterez au passage que toutes les zones habitées sont interdites au survol. La hauteur maximale est de 120 mètres, obligation de voler à vue, le drone doit toujours être visible à l'œil nu.** Il ne s'agit là que d'un petit échantillon !

Rappelons qu'en cas d'infraction, l'amende peut s'élever jusqu'à 15 000€ et 6 mois de prison.....